



**N° 247/2022**

**VILLE DE GRAND-CHARMONT  
(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 5 Juillet 2022

Le 5 Juillet 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 juin 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **18**

Nombre d'excusés : **9**

Nombre d'absents : **2**

**VOTES**

Pour : **22**

Contre : **--**

Abstention : **--**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, OCHIER Jean-Christophe, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame THIEBAULT Dominique

Monsieur CLEMENT Alain

Monsieur GAUTHIER Pascal

Madame LAZAAL Zahia

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Monsieur BOUDJEKADA Isamël

pouvoir à DALON Olivier

pouvoir à MUNNIER Jean- Paul

pouvoir à DZIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à BESANCON Colette

Etaient absentes : NICOLET Josette, TABECHE Yasmina

**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**DOSSIER DE DEFRICHEMENT CONCERNANT LE PROJET DE  
CREATION D'UNE AIRE FAMILIALE DES GENS DU VOYAGE**

La convocation du conseil a été faite le 29 Juin 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 12 juillet 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 12 Juillet 2022

## VILLE DE GRAND-CHARMONT

### Séance du conseil municipal du 5 Juillet 2022

#### **DÉLIBÉRATION n° 247/2022**

Objet : Dossier de défrichement concernant le projet de création d'une aire familiale des gens du voyage

Le Rapporteur:

Lors de sa séance du 14 juin 2016, le conseil municipal a approuvé la modification du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui prévoyait la création d'une aire familiale d'accueil sur la commune de Grand-Charmont.

A cet effet la commune avait proposé la réalisation de cette aire, rue de Gascogne en bordure de forêt communale.

Depuis, Pays de Montbéliard Agglomération de par sa compétence a avancé sur ce projet et les études d'avant-projet sont terminées.

Ce projet étant situé sur une parcelle soumise au régime forestier, il est nécessaire aujourd'hui de déposer un dossier d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires du Doubs.

Pays de Montbéliard Agglomération étant le porteur du projet, il convient de l'autoriser à déposer ce dossier de défrichement pour le compte de la commune.

La surface concernée représente 2 452 m<sup>2</sup> identifiée en lot B et 746 m<sup>2</sup> aux abords du lot B selon le plan de division de la parcelle A97 du 7 janvier 2022, soit au total une surface de 3 198 m<sup>2</sup>.

La parcelle est en cours de découpage cadastral.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Pays de Montbéliard Agglomération à déposer le dossier d'autorisation de défrichement ad hoc pour le compte de la commune concernant la réalisation d'une aire familiale d'accueil des gens du voyage rue de Gascogne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Paul MUNNIER





Les parcelles cadastrales Section A Numéro 96 ont été réaffectées au cadastre par le CLUP. BP, PC, Demeuré Perçu AD. Géomètre Expert PESCADU

DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE GRAND CHARMONT  
RUE DE GASCOGNE  
PLAN DE DIVISION D'UNE PROPRIETE  
Appartenant à  
La Commune de Grand-Charmont

Projet d'une Aire Familiale

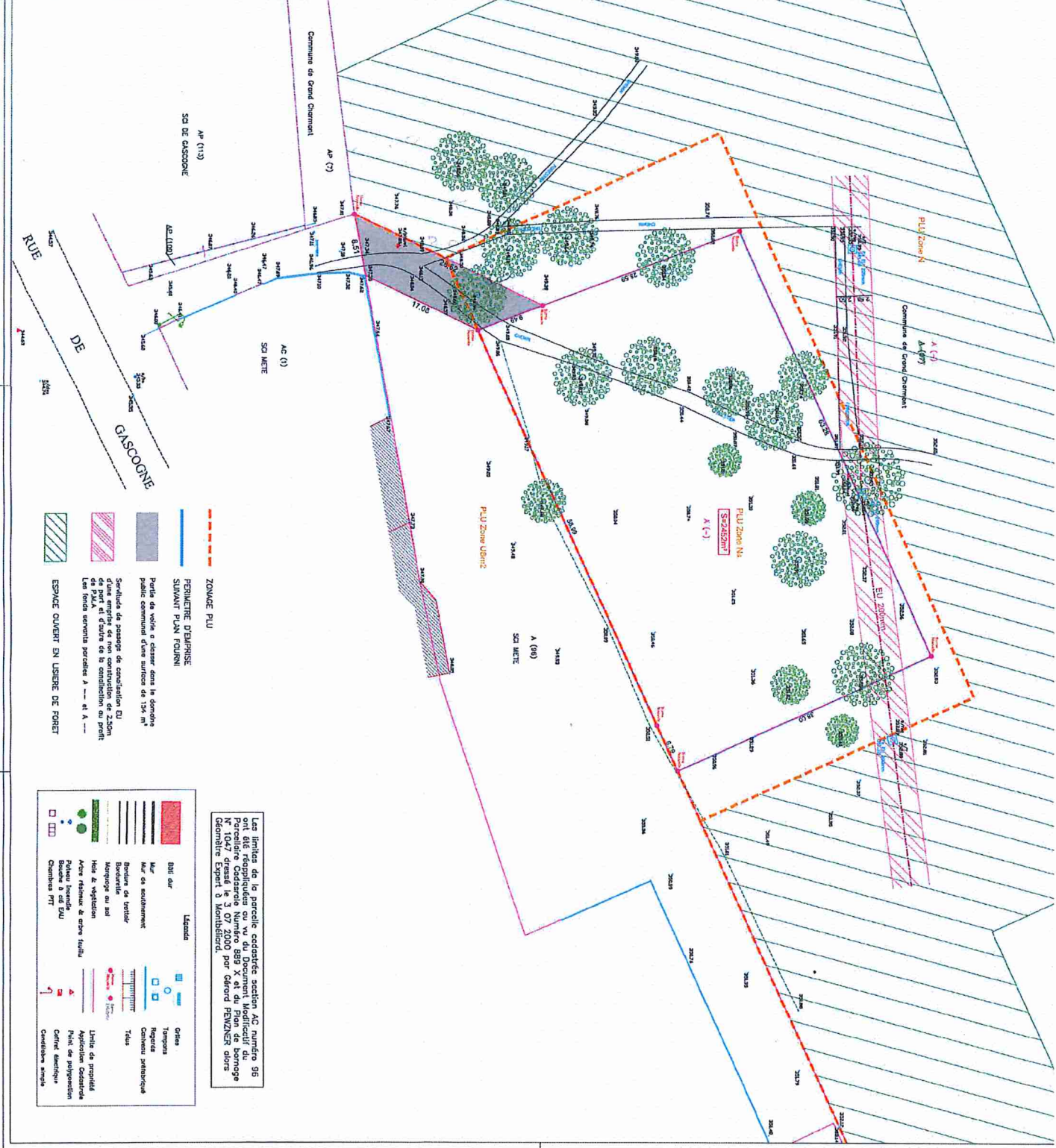
CADASTRE

Section	Numéro	Superficie en ares
A	-	24,52
A	-	1,57
A	-	15 <sup>h</sup> 44 <sup>a</sup> 98

NOTICE système de coordonnées est rattaché dans le système des Altitudes sont rattachées au nivellement officiel de la France.  
Le 17 Janvier 2022 Modification du découpage parcellaire  
**PROJET 2**

Logo of **GEOMETRE-EXPERT** with contact information: **EMILIE BRUNET**, Géomètre Expert Foncier P.I.C., 4 rue des Miroirs, 90000 Combs-la-Ville, 03 86 34 12 34.

**ECHELLE: 1/250**  
La 7 Janvier 2022  
Dossier 4822  
Fichier 4822.dwg



Les limites de la parcelle cadastrée section AC numéro 96 ont été réaffectées au cadastre par le CLUP. BP, PC, Demeuré Perçu AD. Géomètre Expert PESCADU

**Légende**

- Bât dir
- Mise en stationnement
- Bornes de trottoir
- Bois et végétation
- Actes relatifs à titre foncier
- Bâtiments divers
- Cheminements
- Autres
- Temporaire
- Registre parcellaire
- Talus
- Unités de parcelles
- Application cadastrale
- Point de polygone
- Centre foncier
- Cadastre simplifié

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 025-212502843-20220705-247\_2022-DE